

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE203

présenté par
Mme Clapot

à l'amendement n° CE48 de M. Delaporte

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.